

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

Nbre de membres : 14

Adhérents au CM : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 2 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 8 décembre à 20h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MASSON Jean-Gabriel

Etaient présents :

JG Masson, M Delattre, R Lemaire, D Roussel, G Pruvost, C Chrétien, N Gernez, B Fruleux, R Blondel, J Mouchon, T Ingelaere

Excusés : A Defevre, V Lagache (procurations données), G Jamez

• **PV du conseil municipal du 20 octobre 2022**

Mr le maire présente le PV de la réunion du conseil du 20 octobre 2022.

Pas de remarques particulières.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Il est voté à l'unanimité des présents

• **Demande création SIVU fourrière.**

DELIBERATION N° 2022-12-08-001

Monsieur le maire rappelle le contexte de la création du SIVU fourrière animale. La commune de Fromelles avait émis un intérêt en 2021 pour la création du SIVU, en remplacement de la LPA de Roubaix.

Objet : création d'un SIVU pour la Gestion de la fourrière animale

Il convient de distinguer :

- L'activité de fourrière qui est une obligation des communes. Champ d'application : gérer la capture et l'accueil, pendant un certain délai, de tout animal errant ou abandonné sur le territoire

- L'activité de refuge qui est une activité privée. Champ d'application : accueillir les animaux abandonnés et permettre leur remplacement dans des familles.

En pratique, les deux activités sont liées : les animaux accueillis en fourrière basculent, après un délai de 7 à 14 jours, en refuge pour l'adoption.

Sur l'arrondissement de Lille le service public de gestion des animaux errants, relevant des pouvoirs de police des maires, est assuré par la LPA sur deux sites : le site de Lille, comprenant 39 communes de l'arrondissement qui, à travers le Syndicat Intercommunal (SIVU) ont passé

un marché public de gestion de la fourrière animale ; et le site de Roubaix comprenant 80 communes avec lesquelles la LPA opère par délégation de service public ou convention.

Le bâtiment actuel qui abrite ce service public de fourrière animale, sise 6 Quai de Gand à Roubaix, ne répond plus aux normes en vigueur. Le site mesure environ 2500 m². La SEM Ville Renouvelée en est propriétaire et réalise les travaux d'urgence.

Le 20 janvier 2021, un dégât des eaux a contraint, en urgence, la suspension d'une partie de l'activité sur le site, impactant l'activité de fourrière animale principalement affectée aux urgences. Dès lors, il est apparu nécessaire de trouver au plus vite une solution pour permettre aux activités de la LPA de fonctionner de nouveau.

Sous l'égide de la Métropole Européenne de Lille, un travail s'est donc engagé et s'articule autour de deux phases aussi incontournables l'une que l'autre :

- Une solution de relocalisation provisoire : permettant à court terme au site situé à Roubaix de continuer à exercer à minima l'activité de fourrière pour le versant Nord Est de la Métropole.
- Une phase de relocalisation pérenne du service public de la fourrière par le biais de la construction de nouveaux locaux répondant aux normes en vigueur et sur un terrain à identifier.

La solution provisoire, d'un montant de 666 000 € HT, est financée par la Métropole Européenne de Lille et la Région Hauts de France. Sa mise en œuvre est portée par la SEM Ville Renouvelée, le propriétaire actuel du site. Pour ce faire, des locaux modulaires ont été installés sur un terrain mitoyen au site actuel, l'inauguration de ces locaux a eu lieu le 26 novembre 2021.

Parallèlement à cela, le travail se poursuit pour permettre la construction d'un équipement pérenne aux normes, sur un site en cours d'identification. L'outil le plus pertinent pour permettre aux communes concernées d'agir de façon mutualisée, est la création d'un Syndicat intercommunal à vocation unique.

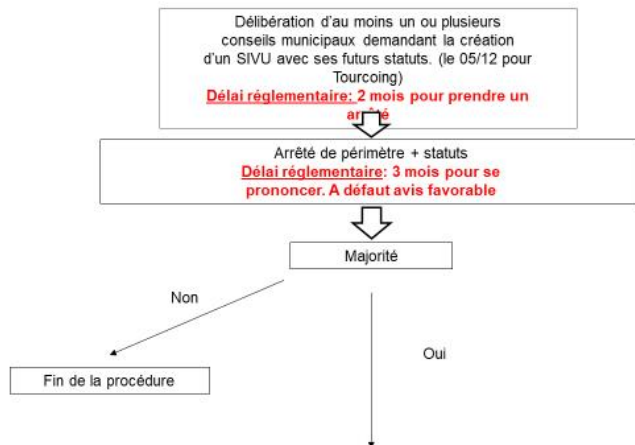
La création de ce SIVU permettra de lancer une AMO, de réaliser l'équipement et de le faire fonctionner via le lancement d'une procédure de la commande publique pour désigner le gestionnaire du site.

Lors d'une réunion organisée le 29 novembre 2021 à la Métropole Européenne de Lille, en présence du Secrétaire Général de la Préfecture, il a été rappelé que la gestion d'une fourrière animale est une compétence obligatoire des Maires. La Préfecture a ainsi rappelé que les communes qui choisiraient de ne pas adhérer au futur SIVU de gestion de fourrière animale seraient tenues de justifier le respect de l'exercice de cette compétence qui leur incombe.

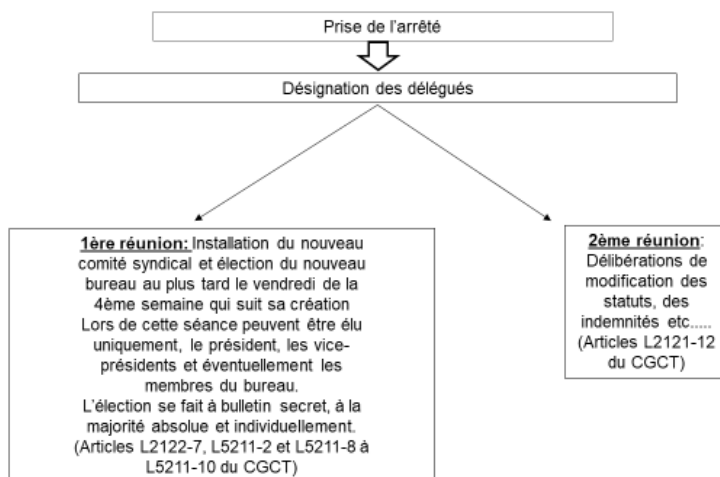
Ainsi l'ensemble des 80 communes ayant conventionné avec la LPA sur le site de Roubaix, ont été sollicitées pour rejoindre également cette structure juridique mutualisée et de délibérer en ce sens.

Présentation de la procédure d'adhésion et des futurs statuts.

Procédure de création d'un SIVU



Procédure de création d'un SIVU



DELIBERATION N° 2022-12-08-001

Après avoir délibéré, le Conseil municipal demande la création du SIVU AniMel pour la gestion de la fourrière animale.

- **Convention école de musique des Weppes**

Présentation de la convention de soutien à l'école de musique des Weppes.

Demande de contribution de 100 € par enfant Fromellois (au lieu de 90 € précédemment).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour signer la convention et voter la subvention.

- **Point organisation administrative – mairie**

Le pôle administratif a subi 2 arrêts longs, désorganisant en partie le service, même si une partie a pu être traitée par les élus.

Afin de pallier aux retards, la commune va faire appel à la Mission d'Intérim Territorial pour une durée de 5 semaines, du 12 décembre 2022 au 14 janvier 2023.

Le conseil Municipal donne son accord.

- **Délibération modificative budget 2022**

N'ayant pas eu de besoins, cette délibération est retirée.

- **Foulées des weppes : 2 juillet 2023 Aubers**

L'organisation de la prochaine édition des Foulées des Weppes aura lieu le dimanche 2 juillet 2023 à Aubers.

Leur demande de subvention sera adaptée en fonction de leurs besoins. Proposition de verser la somme de 1500€ en avril 2023. Ensuite, au vu des résultats de leur bilan financier établi en septembre, un complément pourrait être demandé.

La demande de subvention sera inscrite au budget 2023. Elle est soumise pour accord et est votée à l'unanimité des présents.

Sur le plan matériel et humain, il sera plus difficile de satisfaire leur demande. Mme Blondel rappelle que la Fête de l'école a été avancée pour ne pas gêner leur projet mais il y aura la manifestation « mémoire du rugby » qui se déroule sur Fromelles à la même période (28 juin au 2 juillet 2023).

Un courrier leur sera envoyé dans ce sens.

- **Point Salle de sports**

Monsieur le maire remercie tous ceux qui ont contribué à ce beau projet et tous ceux qui ont organisé l'inauguration du 26 novembre.

Le contexte de préparation n'a pas été simple (respect du protocole), mais cette inauguration fut une réussite.

Certaines réserves ne sont toujours pas levées, dont voici les principales :

SMAC

- Problèmes d'étanchéité

Delebecque

- Isolation sas entrée
- Porte extérieure du patio
- Bas porte intérieure sas extérieur
- Porte secours vers champ mal réglée

Resipelec

- Reprogrammation poignée à badges

SAMIT

- Réglage thermostat

Ambiances TP

- Pelouse
- Flash enrobés derrière le portail
- Cheminement piéton meuble

Sur les subventions :

- Le 2^{ème} acompte de 40 % de la MEL a été versé.
- La demande de solde pour la région est reportée à 2023.
- La demande de solde DSIL sera faite aussi en 2023.
- Pour le département, il convient de rassembler les pièces sous quinzaine.

Voici la situation financière prévisionnelle à mi-novembre :

EMPLOIS HT*	PREVISION	REALISATION	ECART	RESSOURCES			ECART
			Valeur	PREVISION	REALISATION	Valeur	
Prestations intellectuelles	252 739,59	-	252 739,59	Subventions	1 432 546,44	-	1 432 546,44
Géomètre	990,00		990,00	MEL (FDC équipements sportifs)	761 241,44		761 241,44
Etude de sol	12 100,00		12 100,00	Etat (DSIL)	221 305,00		221 305,00
Bureau de contrôle	7 140,00		7 140,00	Région	150 000,00		150 000,00
Sps	9 389,59		9 389,59	Département (ADVB)	300 000,00		300 000,00
Amo	23 800,00		23 800,00	Autres (préciser)			-
Consultation architecte	8 000,00		8 000,00				
Moe	191 320,00		191 320,00	Reste à charge commune	829 646,42	-	829 646,42
Construction et réalisation de l'équipement	2 009 453,27	-	2 009 453,27				
VRD	218 000,00		218 000,00				
Espaces verts	27 500,00		27 500,00				
Fondations gros-œuvre	628 376,27		628 376,27				
Charpente bois	182 870,00		182 870,00				
Etanchéité	194 350,00		194 350,00				
Façades	127 950,00		127 950,00				
Menuiseries ext - serrurerie	120 000,00		120 000,00				
Faux plafonds	29 000,00		29 000,00				
Menuiseries intérieures mobilier	65 000,00		65 000,00				
Carrelages faïences sol souple	46 000,00		46 000,00				
Peinture signalétique	10 000,00		10 000,00				
Electricité cfo cfa	124 807,00		124 807,00				
Chauffage ventilation plomberie	165 000,00		165 000,00				
Sol sportif	50 600,00		50 600,00				
Equipements sportifs	20 000,00		20 000,00				
TOTAL	2 262 193	-	2 262 193	TOTAL	2 262 193	-	2 262 193

		commande	payé	reste à payer
Moe		306 295,29 €	289 654,60 €	18 805,62 €
	ht	255 246,08 €	241 378,83 €	15 671,35 €
branchements		232 900,86 €	154 761,64 €	19 584,04 €
	ht	194 084,05 €	128 968,03 €	16 320,03 €
entreprises		2 385 462,44 €	2 134 956,85 €	250 505,59 €
	ht	1 987 885,37 €	1 779 130,71 €	208 754,66 €
Total salle de sport HT		2 437 215,49 €	2 149 477,58 €	240 746,04 €

Subventions attendues 1 694 185,80 €

- **Prolongation accessibilité : rappel du programme ADAP**

2015 : démarrage de la mise aux normes accessibilité PMR de la mairie
-> Effectif le 23-11-2015

2016 : Fin de l'accessibilité de la mairie, Effectif janvier 2017
Démarrage, mise aux normes de l'accessibilité PMR de la maison des associations
-> début travaux début 2016 (menuiserie)
L'attestation de conformité est à faire pour la médiathèque.

2017 : Mise aux normes de l'accessibilité de la Maison des Associations
-> réalisation en T1 2018 du terrassement mais pas d'attestation de conformité faite
-> faire l'attestation sur l'honneur.

2018 : Mise aux normes de l'accessibilité de la Salle du Temps Libre et place de parking PMR

-> **non réalisé**, arrêté pour place PMR fait, attente travaux MEL

Portes

CP 1001	Largeur insuffisante
CP 1002	La poignée de la porte d'accès au site n'est pas facilement préhensible et se situe à moins de 40cm d'un angle rentrant.

12 - SANITAIRES

CP 1201	Lavabo existant non accessible (absence de vide 70x60x30 en partie inférieure)
CP 1202	Absence de dispositif permettant de refermer la porte une fois entré (exemple : barre de tirage)
CP 1203	Absence de lave-mains dans le sanitaire PMR
CP 1204	Absence de barre d'appui avec partie horizontale.
CP 1205	Absence de barre d'appui supportant le poids d'une personne.
CP 1206	Socle du lavabo empêchant une personne en fauteuil de s'approcher.

2019 : Accessibilité cimetière donnant sur une future rampe dont place parking PMR(oct 2018-oct 2019)

-> réalisation 2021 pour la 1ère partie du cimetière, dont monument aux morts
Pour l'accessibilité 2ème partie du cimetière, attente réalisation MEL requalification du centre bourg (ce parking n'est plus de notre compétence)

2020 : Mise aux normes accessibilités de l'Eglise (attente retour capacité Emprunt),
Début mars 2020 – fin 2020

-> fait en 2021 (justification : attente DETR et ADVB attribué fin 2020)

Pour la salle du temps libre, il faudra justifier du retard et procéder rapidement aux travaux de remise aux normes.

- **Travaux 2023**

Mairie : remise en état des fenêtres ou remplacement ? Selon le montant, il faudra faire une demande de subvention DETR ou MEL.

Projet travaux STL : remplacement fenêtres simple vitrage, ventilation, isolation plafond, changement des portes, remise en conformité accessibilité (dans le cadre de l'ADAP).

Des devis sont en cours pour la porte partie PMR (estimée à 7500€) et isolation intérieure (attention car cela viendrait diminuer la largeur de la salle)

M le maire rappelle les projets présentés et /ou proposés par le CMJ

Se donne-t-on une possibilité de réaliser quelques projets et chercher des subventions ?

Réflexion à terme de renforcer l'équipe technique (Reprise d'une partie de lotissement, améliorer le site de l'Abbiette, le Marché d'extériorisation des tontes prend fin...)

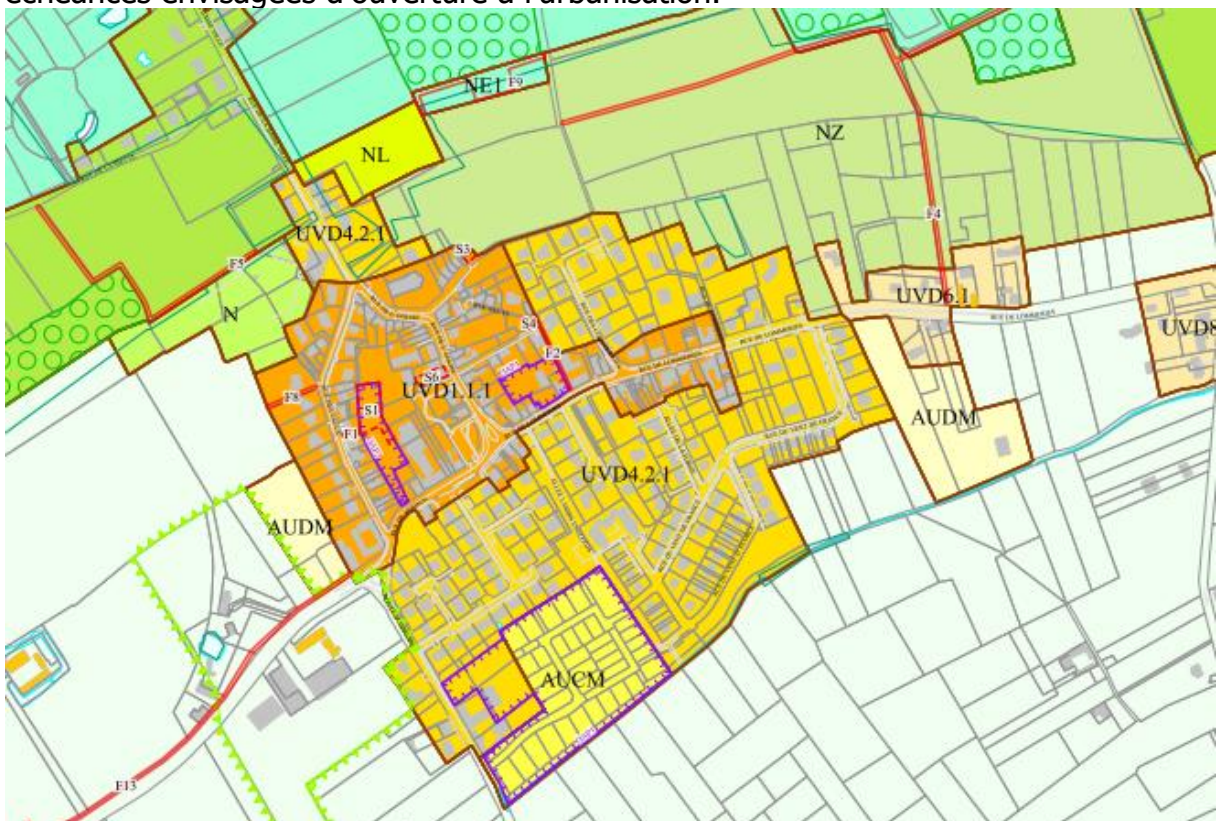
- **PLU3**

Plan des hauteurs : extension ou non des zones à hauteur maximale 13m.
Décision du conseil de conserver le zonage existant.

Demande de la MEL sur le **phasage des zones AUDM**

Nous devons indiquer dans le PLU les échéances d'ouverture à l'urbanisation des zones AUD qui ont été maintenues, en les classant dans 2 périodes : 2026-2030 et après 2030.

Il faut indiquer pour les 2 zones AUDm, route d'Aubers et rue de Lommeries, les échéances envisagées d'ouverture à l'urbanisation.



Après avoir délibéré, le conseil municipal demande à conserver les 2 zones pour le prochain PLU.

- **Divers**

Festivités de fin d'année :

Les 125 colis des aînés sont prêts pour la distribution prévue le vendredi 9 ou le samedi 10 décembre 2022.

Invitation au « petit déj » le 17/12/2022 matin pour le personnel mairie, école, périscolaire et bénévoles.

Les Vœux du maire sont programmés le 8 janvier 2023 salle du Temps Libre.

Centres de loisirs RCLV : M. Delattre présente la synthèse et le bilan annuel des centres de juillet et août 2022 et des petites vacances scolaires de toussaint. Pas de remarques particulières. Un bilan positif dans son ensemble (animations, programmation, budget).

Pour 2023, le centre du mois d'août se déroulera sur Fromelles.

Il est envisagé de mettre en place le dispositif « village sport 2023 » en partenariat avec le département du Nord. Une programmation de l'utilisation de la salle de sport sera plus que nécessaire.

Relais petite enfance (JGM)

Une solution a été trouvée pour poursuivre le relais petite enfance en 2023 avec 1 ETP. Les communes adhérentes se sont accordées sur un planning (la commune de Don se retire du dispositif).

Ecole

Piscine du 06/12 au 20/01, 2 fois/semaine, prise en charge par la mairie (gratuité pour les parents).

Salle de sport bien fréquentée ; jeudi (CE & CM)et vendredi (MS – GS et CP). Groupama a offert des gilets jaunes pour les enfants pour faire le trajet en toute sécurité.

Edition musicale (Mme Follet) : chants interprétés au Téléthon

Février 2023 : spectacle de chants en lien avec le projet de devoir de mémoire et l'Australie

Juin 2023 : fête de « ceux qu'on aime »

Concert de poche : des ateliers gratuits sont proposés pour l'école au printemps 2023

Périscolaire : renfort avec l'arrivée de Michael (sewep) le midi et poursuite du contrat de Dorothee.

Aides aux devoirs : bénévolat assuré sur 2 périodes par semaine

Action sociale (Ukraine) : point sur la famille accueillie.

Problème de logement pendant la période des fêtes. Un appel est lancé pour trouver une location dans le secteur des Weppes.

Tous les sujets du jour ayant été abordés, M. le maire clôture la séance à 22h50